

Extrait du registre des délibérations 2026



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 1^{er} juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 16 à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU TOURTOULOU, Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christine BLADOU,
M. Jérôme MILETTO, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure DHELLEMMES,
M. Didier DEFOSSE, M. Jean-Paul JOULIA, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme Christelle BOMBEZY (pouvoir à Mme Christine DELBOS) Mme Laurence
CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU TOURTOULOU), M. Damien
DANDALEIX, (pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER), M. Cédric
MABRU

Secrétaire de séance : Laurent SAUVANET, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

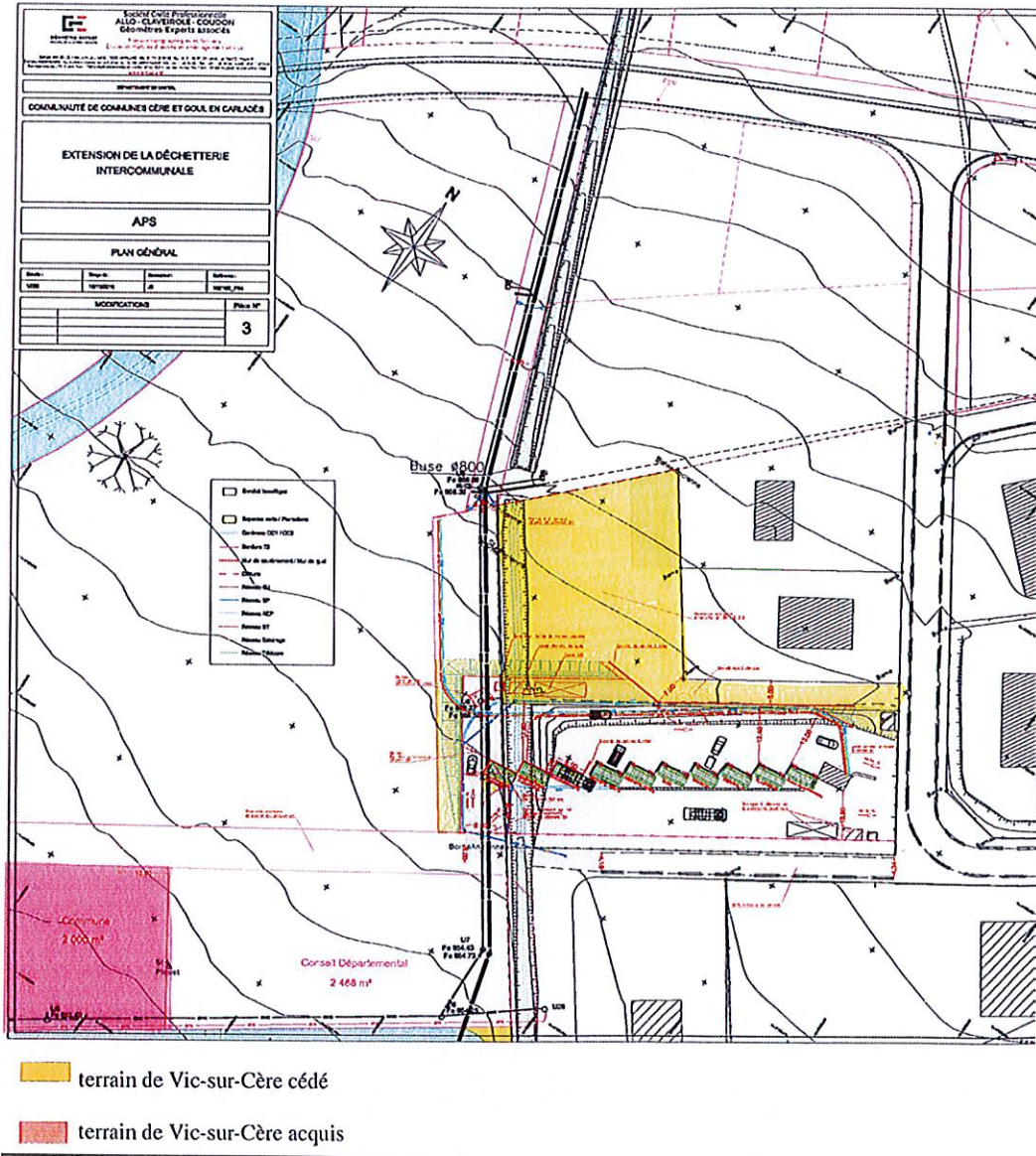
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026-051 :

Objet : Affaires foncières - Zone d'activités de Comblat : extension de la déchetterie communautaire - échange de terrains avec la Communauté de Communes Carladès Communauté

Mme Amélie CHAVAROT-JULHES dit que pour permettre à la Communauté de Communes de procéder à l'agrandissement de la déchetterie intercommunale de la zone d'activités de Comblat, la Commune de Vic-sur-Cère s'est engagée par délibération en date du 30 janvier 2027 à céder le terrain à usage de dépôt qu'elle y possède. Ce terrain jouxte la déchetterie initial : parcelle cadastrée AP n°345.

En contrepartie, la Communauté de Communes s'est engagée à céder un terrain d'une surface équivalente, soit 2000 m² sur la 2^{ème} partie de la zone d'activités de Comblat, soit la parcelle numérotée AP 326.



Les aménagements des différentes parties sont réalisés, il convient maintenant de traduire cet engagement par la signature d'un acte notarié actant le transfert définitif de propriété.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération initiale de la Commune de Vic-sur-Cère en date du 30 janvier 2017 n°2017-013 ;

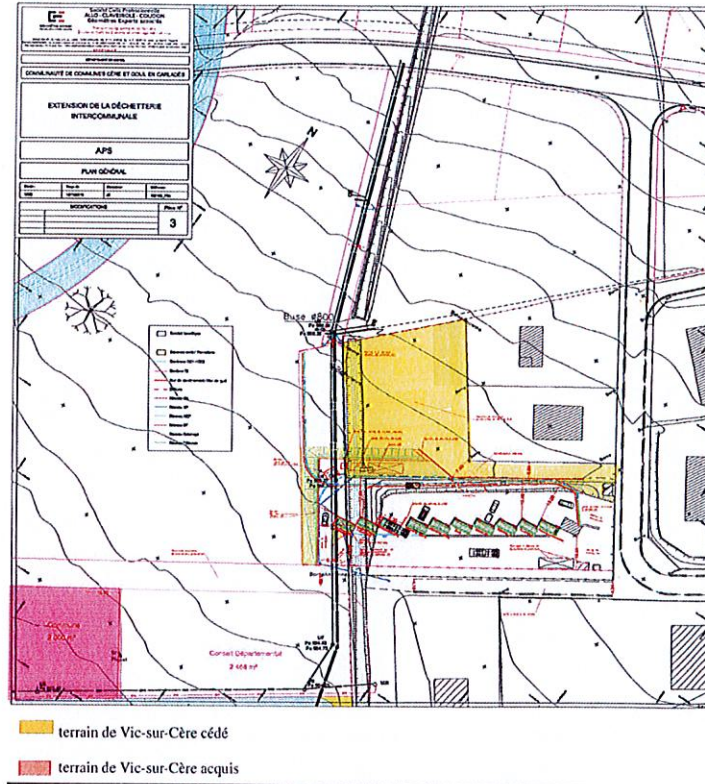
VU la délibération de la Communauté de Communes en date du 6 février 2017 n°004-2017 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Urbanisme - Patrimoine - Grands projets - Développement économique (commerce, agriculture, marchés, tourisme, ...) et services au public en date du 21 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme Amélie CHAVAROT-JULHES ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession à la Communauté de Communes Carladès Communauté du terrain précisé dans le plan ci-dessous afin de permettre l'extension de la déchetterie communautaire, parcelle cadastrée AP n°345 ;



ARTICLE 2 : PRECISE qu'en contrepartie la Communauté de Communes s'est engagée à céder un terrain d'une surface équivalente, soit 2000 m² sur la 2^{ème} partie de la zone d'activités de Comblat, soit la parcelle numérotée AP 326.

ARTICLE 3 : AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Résultat du vote

ADOpte A LA MAJORITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 18


Le Secrétaire de séance,
Laurent SAUVANET

Affiché le :

10 JUIN 2026

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU TOURTOULOU




Extrait du registre des délibérations 2026



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 1^{er} juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 16 à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU TOURTOULOU, Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christine BLADOU,
M. Jérôme MILETTO, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure DHELLEMMES,
M. Didier DEFOSSE, M. Jean-Paul JOULIA, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme Christelle BOMBEZY (pouvoir à Mme Christine DELBOS) Mme Laurence
CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU TOURTOULOU), M. Damien
DANDALEIX, (pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER), M. Cédric
MABRU

Secrétaire de séance : Laurent SAUVANET, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026-052 :

Objet : Urbanisme-Patrimoine - Adhésion à l'association Sites & Cités remarquables de France

Mme Amélie CHAVAROT-JULHES rappelle aux conseillers l'engagement de la Commune dans le projet de Site Patrimonial Remarquable (SPR), qui s'inscrit dans un programme ambitieux de revitalisation et de valorisation patrimoniale de son centre-bourg (Petites Villes de Demain, Petites Cités de Caractère).

Elle présente l'association « Sites & Cités remarquables de France », qui fédère aujourd'hui 320 territoires représentant 2000 communes, engagés dans des démarches de préservation et de valorisation de leurs patrimoines (SPR ou Villes et Pays d'Art et d'Histoire). Elle accompagne les collectivités à travers des expertises, formations, rencontres sur le terrain et temps d'échanges entre pairs, autour de quatre priorités :

- Revitalisation des centres anciens ;
- Adaptation du bâti ancien et du patrimoine aux enjeux contemporains, notamment climatiques ;
- Développement d'un tourisme patrimonial durable ;
- Valorisation des patrimoines et implication des habitants.

Afin d'accueillir élus et services de la commune aux enjeux patrimoniaux, de renforcer les partenariats en la matière, et d'appuyer la municipalité dans son projet de SPR, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à « Sites & Cités remarquables de France », réseau national de référence pour les territoires engagés en faveur du patrimoine.

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT les objectifs de la Commune de Vic-sur-Cère d'œuvrer pour la protection et la valorisation de son patrimoine et de développer des politiques de reconquête et de réhabilitation des quartiers protégés ;

CONSIDÉRANT que « Sites & Cités remarquables de France » a pour objectifs de :

- mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine,

Extrait du registre des délibérations 2026

- développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et territoires,
- contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine en participant à l'évolution du cadre législatif, des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine,
- accompagner les villes et territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimoniale,
- mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la protection, de la réhabilitation et de la mise en valeur du patrimoine.

CONSIDÉRANT qu'une cotisation annuelle est due pour cette adhésion, déterminée en fonction du nombre d'habitants, sur la base d'un forfait (voir détail du calcul sur le bulletin d'adhésion) ;

CONSIDÉRANT que la population de la commune est arrêtée à 1922 habitants ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Urbanisme - Patrimoine - Grands projets - Développement économique (commerce, agriculture, marchés, tourisme, ...) et services au public en date du 21 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme CHAVAROT-JULHES ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DECIDE l'adhésion de la Commune à l'association « Sites & Cités remarquables de France ».

ARTICLE 2 : APPROUVE le paiement de la cotisation annuelle qui s'élève à 315 € euros et INSCRIT les crédits au budget communal.

ARTICLE 3 : AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette adhésion, ainsi qu'aux actions et partenariats auxquels la ville souhaiterait être associée dans la démarche initiée avec l'association.

ARTICLE 4 : DESIGNER Mme Amélie CHAVAROT-JULHES adjoint en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine, pour représenter la Commune de Vic-sur-Cère.

Résultat du vote

ADOpte A LA MAJORITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 18

Le Secrétaire de séance,
Laurent SAUVANET

Affiché le :

10 JUIN 2026

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU TOURTOULOU



Extrait du registre des délibérations 2026



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 1^{er} juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 16 à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU TOURTOULOU, Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christine BLADOU,
M. Jérôme MILETTO, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure DHELLEMMES,
M. Didier DEFOSSE, M. Jean-Paul JOULIA, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme Christelle BOMBEZY (pouvoir à Mme Christine DELBOS) Mme Laurence
CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU TOURTOULOU), M. Damien
DANDALEIX, (pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER), M. Cédric
MABRU

Secrétaire de séance : Laurent SAUVANET, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026-048 :

Objet : Jeunesse – Cantal Tour Sport 2026 : approbation de la convention de partenariat

Mme le Maire expose que le Conseil départemental organise depuis 2014 une opération de découverte des activités physiques de pleine nature sur des sites incontournables du département à destination des 6-18 ans. Cette manifestation, dénommée Cantal Tour Sport, est depuis 2020 enrichie avec une édition 4 saisons de 11 dates. Parmi les dates du mois de juillet, l'une se déroulera à Vic-sur-Cère.

L'organisation de cet évènement fédérateur s'appuie sur les acteurs publics et privés (associations, prestataires...) du territoire ainsi que sur l'Agence Départementale Cantal Destination.

Pour le bon déroulement de la manifestation, les partenaires contractualisent avec le Département leurs engagements réciproques dont la Commune de Vic-sur-Cère.

A cet effet il vous est proposé de prendre connaissance du projet de convention joint en annexe et d'en valider les termes.

LE CONSEIL

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire ;
CONSIDERANT le projet de convention joint en annexe ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention Cantal Tour Sport 2026.

Extrait du registre des délibérations 2026

ARTICLE 2 : DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6232 du budget communal.

ARTICLE 3 : AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Résultat du vote

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 18

Le Secrétaire de séance,
Laurent SAUVANET

Affiché le :

10 JUIN 2026

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU TOURTOULOU



Extrait du registre des délibérations 2026



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 1^{er} juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 16 à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU TOURTOULOU, Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christine BLADOU,
M. Jérôme MILETTO, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure DHELLEMMES,
M. Didier DEFOSSE, M. Jean-Paul JOULIA, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme Christelle BOMBEZY (pouvoir à Mme Christine DELBOS) Mme Laurence
CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU TOURTOULOU), M. Damien
DANDALEIX, (pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER), M. Cédric
MABRU

Secrétaire de séance : Laurent SAUVANET, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026-049 :

Objet : Travaux – Entretien des villages en saison estivale 2026 : validation d'une convention d'entretien avec un particulier

M. François COURTINE dit au Conseil municipal qu'il est proposé de pouvoir confier à des entreprises par voie de convention, l'entretien de certains villages et portions de bords de route en saison estivale et notamment au lieu-dit Vernet.

Après consultation des entreprises et des particuliers, la rémunération est établie comme suit :

AUTO-ENTREPRENEURS : 60 € TTC/heure de travail effectif.

A noter que cette rémunération couvre toutes les dépenses de personnel, d'assurances, de carburant, d'entretien, de réparation et d'amortissement du matériel.

L'entrepreneur établira un tableau journalier des circuits effectués et en adressera un exemplaire à la Mairie.

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'exposé de M. François COURTINE ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Extrait du registre des délibérations 2026

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention type d'entretien des villages en période estivale avec des entreprises ou entrepreneurs agricoles, à compter du 1er mai 2026 au 31 octobre 2026, pour passage sur les voies communales au lieu-dit Vernet selon les plans joints en annexe.

ARTICLE 2 : APPROUVE la rémunération pour la période du 1er mai 2026 au 31 octobre 2026 :

AUTO-ENTREPRENEURS : 60 € TTC/heure de travail effectif.

ARTICLE 3 : AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Résultat du vote

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 18

Le Secrétaire de séance,
Laurent SAUVANET

Affiché le :

10 JUIN 2026

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU TOURTOULOU



Extrait du registre des délibérations 2026



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 1^{er} juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 16 à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU TOURTOULOU, Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christine BLADOU,
M. Jérôme MILETTO, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure DHELLEMMES,
M. Didier DEFOSSE, M. Jean-Paul JOULIA, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme Christelle BOMBEZY (pouvoir à Mme Christine DELBOS) Mme Laurence
CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU TOURTOULOU), M. Damien
DANDALEIX, (pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER), M. Cédric
MABRU

Secrétaire de séance : Laurent SAUVANET, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026-050 :

Objet : Administration générale - Modification du Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) de la piscine municipale

M. Laurent SAUVANET dit que le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) est un document obligatoire dans tous les établissements aquatiques d'accès payant. Il permet de définir les moyens mis à la disposition du personnel et mis en place pour assurer la sécurité du public. Il contient une description du centre aquatique et les procédures d'intervention. Ce document doit être mis à jour régulièrement en ce qui concerne les procédures d'intervention de secours et de sécurité.

Le POSS est joint en annexe et M. Laurent SAUVANET précise l'objet des modifications.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-610 du 6 Juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, modifiée par la loi N°2000-627 du 6 Juillet 2000 et abrogée par ordonnance N° 2006-569 du 23 mai 2006 et reprise dans la partie législative du code du sport ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la proximité ;

VU le décret n° 2023-437 du 3 juin 2023 relatif aux diplômes requis pour la surveillance des baignades d'accès payant qui vient modifier le cadre réglementaire ;

Extrait du registre des délibérations 2026

CONSIDERANT que le plan d'organisation de la surveillance et des secours est obligatoire dans tous les établissements aquatiques d'accès payant permet de définir les moyens mis à la disposition du personnel et mis en place pour assurer la sécurité du public,

CONSIDERANT que ce document doit être mis à jour régulièrement en ce qui concerne les procédures d'intervention de secours et de sécurité ;

CONSIDERANT l'exposé de M. Laurent SAUVANET ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DECIDE d'actualiser le plan de surveillance et des secours et d'autoriser sa mise en œuvre.

ARTICLE 2 : PRECISE que le plan d'organisation de la surveillance et des secours sera consultable à l'accueil de la piscine.

Résultat du vote

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 18


Le Secrétaire de séance,
Laurent SAUVANET

Affiché le :

10 JUIN 2026

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU TOURTOULOU

